

Rapport d'activités 2025

Fondation culturelle Suissimage

Conseil de Fondation et administration

En 2025, le Conseil de la Fondation culturelle Suissimage, dénommé aussi Commission culturelle, était composé de:

Anne Delseth, programmatrice, Lausanne
Kaspar Kasics, réalisateur et producteur, Zurich
Stefanie Kuchler, distributrice, Zurich
David Rihs, producteur, Genève, aussi membre du Comité de Suissimage
Eva Vitija, scénariste et réalisatrice, Zurich

La Commission culturelle a tenu quatre séances pendant l'année sous revue, dont une en ligne.

S'agissant de son administration, Réjane Chassot dirige la Fondation et Daniela Eichenberger en assure le secrétariat.

Approbation du rapport d'activités 2024

Le Secrétariat général du Département fédéral de l'Intérieur (DFI), agissant au titre d'autorité de surveillance de la Fondation, a vérifié le rapport d'activités 2024, ainsi que le bilan et les comptes d'exploitation et les a approuvés par écrit en date du 27 mai 2025.

Programme principal/Aide à la production de longs métrages

La Fondation a reçu 43 dossiers en 2025 et vérifié 2 dossiers de l'année précédente. 1 était encore en suspens le 31 décembre car incomplet.

En 2025, les 44 films suivants ont été soutenus:

Luna Films Production Sarl: «Les Cèdres» de Lauren Dällenbach
Mons Veneris Films GmbH: «#United Pleasure» de Barbara Miller
C-Films AG: «Hallo Betty» de Pierre Monnard
Intermezzo Films: «Une Femme Libre» de Anne Frédérique Widmann
Atlantis Pictures Ltd.: «Barry» de Markus Welter
Rough Cat Sagl: «Steel Love» de Gianluca Monnier
C-Films AG : «A Happy Family» de Jan Eric Mack
soap factory GmbH: «Vom Punk in die Zukunft» de Steff Bossert
Imagine SA: «Frontaliers 2» de Alberto Meroni
Dreampixies Sàrl: «Un Satellite pour Burulaï» de Antonin Lechat & Suium Sulaimanova
Dschoint Ventschr Filmproduktion: «Club Platte 27 – Underground Explosion» de Luisa Ricar
Bande à Part Films: «Une Terre Sableuse» de Keerthigan Sivakumar
Lomotion AG: «Heat» de Jacqueline Zünd
C-Side Productions Sàrl: «Paysage Inachevé» de Pierre Schlessler
Akka Films Sàrl: «Sevda» de Ufuk Emiroglu
Dschoint Ventschr Filmproduktion: «Miss Pirie & Miss Woods» de Sophie Heldmann
C-Films AG: «Eurotrash» de Frauke Finsterwalder
Aaron Film GmbH: «Rebelión de la Memoria» de Joël Jent
Box Productions: «Serife Tavsan» de Tareq Daoud
Catpics AG: «Queen of the Stone Age» de David Bernet
Epyc Films Sàrl: «2 Chevaux» de Gaël Métroz
Imago Film SA: «Da Mauthausen a Cremenaga» de Villi Hermann
Dok Mobile: «Matterhorn Circus» de Manuel de Stürler
Catpics AG: «Plitschplatsch Forever» de Natascha Beller
Intermezzo Films: «Ragazzi Al Fiume» de Pablo Briones
Light Night & Point Prod SA: «Ah que le bonheur est proche!» de François-Christophe Marzal
Turnus Film AG: «Butterfly Stroke» de Denis Rabaglia

Hao Production GmbH: «Öserigi» de Hao Hohl
Dynamic Frame GmbH: «Violent Skin» de André Robert Kissling
Cloud Fog Haze Pictures GmbH: «La Seconda Udienza» de Davide Tisato
Intermezzo Films: «Totemic» de Stephanie Barbey
Cineworx Filmproduktion GmbH: «How To Belong» de Matthias Affolter
Distant Lights Filmproduktion GmbH: «My Way» de Kaspar Kasics
Frame Film: «Momente» de Mano Khalil
Marmotte Productions Sàrl: «Habiter La Nuit» de Victoria Maréchal
Zodiac Pictures Ltd: «Ewigi Liebi» de Pierre Monnard
Alina film: «Les Indes» de Pauline Julier, Nicolas Chapoulier
Alva Film Production Sàrl: «Dua» de Blerta Basholli
Mira Film Basel GmbH: «Le Grand Boom» de Gabriel Tejedor
P.S. Productions Sàrl: «À la vie, à la mort» de Sonia Zoran & Thomas Wüthrich
Sulaco Film GmbH: «Der gelebte Augenblick» de Andreas Hoessli
GoldenEggProduction Sàrl: «Keigei Kakocho» de Sophie Dascal
hugofilm features GmbH: «Erosion» de Michael Koch
A Film Company GmbH: «Ur» de Pawel Siczek

En 2025, le Fonds culturel a ainsi accordé une somme totale de **CHF 3 353 348** (y compris le montant réservé de CHF 150 000 pour la demande incomplète). Les montants versés en 2025 de **CHF 3 235 348** correspondent à 100% de 60% des honoraires (attestés) versés par les producteur·trice·s suisses aux auteur·trice·s suisses.

| Année | Projets | Total des subventions CHF | Moyenne par film CHF |
|-------------|-----------|---------------------------|----------------------|
| 2025 | 44 | 3 235 348 (100%) | 73 530 |
| 2024 | 47 | 2 920 301 (100%) | 62 134 |
| 2023 | 44 | 2 942 390 (100%) | 66 872 |
| 2022 | 43 | 2 944 977 (80%) | 68 488 |
| 2020 | 49 | 3 371 963 (100%) | 68 815 |
| 2019 | 32 | 2 068 806 (100%) | 64 650 |
| 2018 | 42 | 2 601 530 (100%) | 61 941 |
| 2017 | 46 | 2 606 546 (80%) | 56 664 |
| 2016 | 47 | 2 438 977 (80%) | 51 893 |

Les montants des aides octroyées par film s'élèvent entre CHF 17 400 et CHF 150 000.

Le Fonds culturel a soutenu 28 documentaires et 16 fictions.

Sur les 44 films soutenus en 2025, 24 projets proviennent de Suisse alémanique, 17 de Suisse romande et 3 de Suisse italienne. Le critère de provenance est le siège de la société de production.

30 longs métrages sont financés par l'Office fédéral de la culture et par le Pacte de l'audiovisuel (SSR SRG) ; 2 films ont été soutenu par l'OFC sans la SSR et 12 films ont été financés par le Pacte de l'audiovisuel seulement.

13 films sur 44 ont été réalisés par des femmes et trois par un couple homme-femme.

Subsides divers

Le Conseil de fondation réserve une partie de son budget à l'octroi d'aides ponctuelles pour des initiatives qui n'entrent pas dans le cadre de ses programmes mais qui présentent un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique suisse.

En 2025, la Fondation a reçu 18 demandes et elle a soutenu les huit projets suivants :

- Filmo: 3 films oubliés
- Filmstaff: Structure
- CineDoc: Let's Doc 2025
- Cinébulletin: 50^e anniversaire
- Roadmovie: Cinemini
- Fondo FilmPlus: Contribution 2025
- Bureau de liaison GARP/IG/SFP: Campagne de votation « 200 francs, ça suffit ! »
- Schweizer Jugendfilmtage: Nouveau format pour le 50^e édition

En 2025, des contributions d'un montant total de **CHF 232 500** ont été versées pour ces 8 projets.

Contributions promises les années précédentes

En outre, les contributions promises les années précédentes ont été versées à Kids Film Forum CHF 7500, à Salle de Sport CHF 5366, à Der Fitnessrum CHF 10 000, à VIFFF « Ec'Rire » CHF 5000 et à l'Association De la Scène à l'écran CHF 70 025.

Concours Momentum

Sur les 7 demandes reçues, la commission culturelle a approuvé 4 projets pour un montant total de **CHF 697 000**. La moitié de ce montant a déjà été versée en 2025, l'autre moitié sera versée dès que la date de sortie en salle sera connue :

- «Da Mauthausen a Cremenaga» de Vili Hermann, Imago Film SA
- «Johanna» de Aline Suter & Céline Carridroit, Earthling Productions
- «A la vie, à la mort» de Thomas Wüthrich & Sonia Zoran, P.S. Productions Sàrl
- «All the Breasts» de Sara Dutch, Futur Proche

Concours Films pour enfants

Au cours de l'année sous revue, la commission culturelle a traité 10 demandes et a sélectionné 3 projets pour un montant total de CHF 1 465 000. Les montants seront versés dès que le financement de la production sera assuré :

- «Victorin et Mademoiselle Bichcuits» de Julie Frund-Pozner, Jura-Films
- «Kasperli im Ferienlager» de This Lüscher, Langfilm/Bernard Lang AG
- «Rosannas Flug» de Sandra Moser, Dschoint Ventschr Filmproduktion AG

Bourse de soutien à l'écriture de série

Les membres du jury Anne Delseth, Sven Wälti et Claude Waringo ont examiné 48 candidatures reçues au cours de l'année sous revue et sélectionné huit lauréats pour un montant total de CHF 200 000, financé par moitié entre les fonds culturels Suissimage et SSA.

- «Cycles - une saga impertinente sur la liberté contraceptive», Bérénice Meinsohn, Climage
- «128», Jonas Lindt, hugofilm features GmbH
- «Break Point», Tamer Ruggli, Tipimages Productions
- «Burning Desire», Fanny Nussbaumer, Catpics AG

- «Charlie Chérie», Malika Pellicoli, Katia Monla Guisolan, Flavien Rochette, Intermezzo Films
- «Dead Drop», Karine Guignard, Erika Nieva da Cunha, Rita Productions
- «Labels», Noah Bohnert, Silja Kornacher, Peter Zottl, Letterbox Collective Filmproduktion
- «Sous les Drapeaux», Bruno Deville, Léo Maillard, Chloé Deviq, Box Productions

Fonds de production télévisuelle/Teleproduktions-Fonds (TPF)

La Fondation culturelle Suissimage est sociétaire du Fonds de production télévisuelle (Teleproduktions-Fonds GmbH) avec les Fonds culturels de SWISSPERFORM et de la SSA.

Au cours de l'exercice sous revue, la Fondation culturelle a soutenu le fonds de production télévisuelle à hauteur de **CHF 1 200 000**. La demande est examinée chaque année.

Prix

Pendant l'année sous revue, la Fondation culturelle Suissimage et la SSA ont doté à parts égales les prix suivants dans les principaux festivals suisses, pour un montant total de CHF 125 000, soit **CHF 62 500** (plus CHF 400 de frais de jury pour le festival Animatou) par société.

Aux Journées de Soleure

En janvier 2025, Eleonora Camizzi a reçu le prix «Visioni» d'un montant de CHF 20 000 pour leur premier long métrage « Bilder im Kopf ».

Le Prix Suissimage/SSA Talents de la relève pour le meilleur court métrage (CHF 10 000) a été décerné à «Zimní Monology» de Manuel Karel Seiler.

Le prix du public pour le meilleur film d'animation, d'un montant de CHF 10 000, a été attribué à Nils Hedinger pour «Storytelling».

Le prix du public pour le meilleur court métrage, d'une valeur de CHF 10 000, a été décerné à Nikola Ilić pour «Exit through the Cuckoo's Nest».

Les prix du concours de développement de projets, désignés par le jury de Perspektiven Lab à Soleure, ont été attribués à Ciel Sourdeau pour «Drains of you» (CHF 5000) et à Camille Briffod pour «Masha» (CHF 5000).

Au festival **Visions du Réel** à Nyon, Laura Coppens a reçu le prix du jury (CHF 10 000) pour le film le plus innovant au niveau national pour «Sediments».

Au **NIFFF** (Neuchâtel International Fantastic Film Festival), Frederic Siegel a reçu le prix H.R. Giger NARCISSE SSA/Suissimage (CHF 10 000) pour son film «TV oder die Ruhestörung an der Waldbergstrasse».

Lors du Festival international du film d'animation **Fantoche** à Baden, le Best Swiss Award (CHF 10 000) a été décerné à Lea Favre pour «Qui part à la chasse».

Au festival **Animatou** (Animation Film Festival Geneva) le prix du jury SSA / Suissimage de la Compétition suisse (CHF 5000) a été décerné à «Qui part à la chasse » de Lea Favre.

Le «Swiss Series Storytelling Award SSA / Suissimage» d'un montant de CHF 20 000 a été décerné dans le cadre du **Geneva International Film Festival - GIFF** à «The Deal» de Jean-Stéphane Bron.

Lors des **Journées internationales du court métrage de Winterthour**, le prix du meilleur court métrage suisse (CHF 10 000) a été décerné à «Always Wanted To Be God, Never Wanted To Do Good» de Marvin Merkel et Noa Epars.

BILAN au 31 décembre 2025 et 2024

| ACTIF | Référence | 31.12.2025 | 31.12.2024 |
|--|------------------|---------------------|---------------------|
| | | en CHF | en CHF |
| ACTIF CIRCULANT | | | |
| Liquidités | | 3'865'699.16 | 3'581'527.91 |
| Autres créances à court terme | 1 | 5'544.65 | 6'609.95 |
| Comptes de régularisation actifs | 2 | 496'790.63 | 382'976.05 |
| Total actif circulant | | 4'368'034.44 | 3'971'113.91 |
| Total de l'actif | | 4'368'034.44 | 3'971'113.91 |
| PASSIF | | | |
| | | 31.12.2025 | 31.12.2024 |
| | | en CHF | en CHF |
| ENGAGEMENTS A COURT TERME | | | |
| Engagements concours | | 700'000.00 | 850'000.00 |
| Engagements subsides divers | | 92'525.00 | 190'416.00 |
| Engagements concours films pour enfants (2025) | | 1'465'000.00 | 0.00 |
| Engagements momentum | | 708'500.00 | 810'000.00 |
| Engagements aides automatiques à la production | | 150'000.00 | 170'040.00 |
| Autres engagements à court terme | 3 | 1'044.00 | 191'198.68 |
| Comptes de régularisation passifs | | 6'500.00 | 6'500.00 |
| Total engagements à court terme | | 3'123'569.00 | 2'218'154.68 |
| Total capitaux étrangers | | 3'123'569.00 | 2'218'154.68 |
| CAPITAL DE L'ORGANISATION | | | |
| Capital de base | | 1'274'384.05 | 1'274'384.05 |
| Capital libre | | -29'918.61 | 478'575.18 |
| Total capital de l'organisation | | 1'244'465.44 | 1'752'959.23 |
| Total du passif | | 4'368'034.44 | 3'971'113.91 |

COMPTE D'EXPLOITATION 2025 et 2024

| | Référence | 2025 en CHF | 2024 en CHF |
|--|-----------|----------------------|----------------------|
| Attribution de Suissimage provenant des décomptes | | 6'667'220.76 | 6'150'780.85 |
| Total produits d'exploitation | | 6'667'220.76 | 6'150'780.85 |
| Subsides divers | | -232'500.00 | -449'307.00 |
| Fonds de production télévisuelle | | -1'200'000.00 | -1'200'000.00 |
| Prix | | -62'900.00 | -62'900.00 |
| Momentum | | -697'000.00 | -1'620'000.00 |
| Aides automatiques à la production | | -3'385'348.00 | -3'090'341.00 |
| Aides aux films pour enfants | | 0.00 | -36'000.00 |
| Concours films pour enfants (2025) | | -1'465'000.00 | 0.00 |
| Consultation films pour enfants | | 0.00 | -13'000.00 |
| Soutien SSA/SI Séries | | -100'000.00 | -100'000.00 |
| Projets non-réalisés | 4 | 26'640.00 | 106'000.00 |
| Total subventions | | -7'116'108.00 | -6'465'548.00 |
| Frais du Conseil de fondation | 5 | -43'016.65 | -101'076.60 |
| Honoraires organes de surveillance et de révision | | -7'667.09 | -5'729.12 |
| Autres frais de bureau et d'administration | | -8'903.66 | -5'095.05 |
| Total frais administratifs | | -59'587.40 | -111'900.77 |
| Total charges d'exploitation | | -7'175'695.40 | -6'577'448.77 |
| Résultat d'exploitation | | -508'474.64 | -426'667.92 |
| Résultat financier | 6 | -19.15 | 3'023.85 |
| Résultat sans fonds | | -508'493.79 | -423'644.07 |
| Résultat de l'exercice avant attribution au capital | | -508'493.79 | -423'644.07 |
| Prélèvement (+) / Attribution du résultat de l'exercice au capital de l'organisation (-) | | 508'493.79 | 423'644.07 |
| Résultat de l'exercice | | 0.00 | 0.00 |

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2025 et 2024

| | 2025 en CHF | 2024 en CHF |
|---|-------------------|---------------------|
| Résultat de l'exercice (avant attribution au capital de l'organisation) | -508'493.79 | -423'644.07 |
| Diminution/(Augmentation) des autres créances à court terme | 1'065.30 | 1'224'259.31 |
| Diminution/(Augmentation) des comptes de régularisation actifs | -113'814.58 | 63'457.29 |
| (Diminution)/Augmentation des autres engagements à court terme | 905'414.32 | 621'760.95 |
| (Diminution)/Augmentation des comptes de régularisation passifs | 0.00 | -500.00 |
| Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation | 284'171.25 | 1'485'333.48 |
| Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement | 0.00 | 0.00 |
| Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement | 0.00 | 0.00 |
| Variation des liquidités | 284'171.25 | 1'485'333.48 |
| Etat des liquidités au 1.1. | 3'581'527.91 | 2'096'194.43 |
| Etat des liquidités au 31.12. | 3'865'699.16 | 3'581'527.91 |
| Justificatif variation des liquidités | 284'171.25 | 1'485'333.48 |

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2025 et 2024

Capital de l'organisation

| Désignation | 01.01.2025 | Attribution | Prélèvement | Variation annuelle | 31.12.2025 |
|--|---------------------|-------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Capital de base | 1'274'384.05 | - | - | - | 1'274'384.05 |
| Capital libre | 478'575.18 | - | (508'493.79) | (508'493.79) | (29'918.61) |
| Total capital de l'organisation | 1'752'959.23 | - | (508'493.79) | (508'493.79) | 1'244'465.44 |

| Désignation | 01.01.2024 | Attribution | Prélèvement | Variation annuelle | 31.12.2024 |
|--|---------------------|-------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Capital de base | 1'274'384.05 | - | - | - | 1'274'384.05 |
| Capital libre | 902'219.25 | - | (423'644.07) | (423'644.07) | 478'575.18 |
| Total capital de l'organisation | 2'176'603.30 | - | (423'644.07) | (423'644.07) | 1'752'959.23 |

Indications sur les donateurs de capital de l'organisation:

Le capital de base est né en 1988 d'un transfert de fortune de Suissimage, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles.

Les disponibilités sans restriction de disposition (capital libre) sont incluses dans le capital de l'organisation. La Fondation désigne par "capital libre" les fonds qui peuvent être affectés à tous les buts de la Fondation.

La clé de répartition de l'attribution des moyens par la coopérative Suissimage au Fonds culturel Suissimage a été adaptée à 90% (70% jusqu'au 31.12.2022) avec effet au 01.01.2023 pour une durée de 3 ans (jusqu'à l'exercice 2025 inclus). L'augmentation de l'allocation des fonds est visible dans la clôture de l'exercice.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

1. Principes d'établissement des comptes annuels

Les comptes annuels du Fonds culturel de Suissimage sont établis en conformité avec le cadre conceptuel RPC, ainsi qu'avec la norme SWISS GAAP RPC 21, révisée en 2014 et entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Ils sont également conformes à la loi et aux statuts. Les principes d'évaluation appliqués sont les coûts historiques ou les valeurs du marché. Le compte d'exploitation est établi selon la méthode de l'affectation des charges par nature. Les états financiers sont donc basés sur les données opérationnelles et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'exploitation (true and fair view). Les comptes annuels ont été établis selon l'hypothèse que la Fondation culturelle de Suissimage continue son activité (hypothèse de la continuité d'exploitation).

2. Principes de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Liquidités

Les liquidités incluent les avoirs en banque et les dépôts à court terme (échéance dans les trois mois qui suivent la date de clôture de l'exercice). Les avoirs en banque et les dépôts à court terme sont évalués à la valeur nominale.

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs sont évalués à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

Capitaux étrangers

Les capitaux étrangers sont portés au bilan à la valeur nominale.

Capital de l'organisation

Le capital de base a été créé en 1988 par un transfert d'actifs de Suissimage, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles.

Les fonds disponibles sans restriction sont décrits dans le capital organisationnel comme capital libre. Ces fonds peuvent être mis à disposition pour tous les objectifs de la Fondation.

Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation est établi selon la méthode de l'affectation des charges par nature. Les charges et produits sont par conséquent comptabilisés séparément, à la valeur brute.

Impôts

Le Fonds culturel de Suissimage, étant d'utilité publique, est exonéré d'impôt.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

3. Explications relatives aux postes du bilan ou du compte d'exploitation

| | 31.12.2025 | 31.12.2024 |
|--|---|---|
| 1 Autres créances à court terme | 5'544.65 | 6'609.95 |
| Créances d'impôt anticipé | 5'544.65 | 6'609.95 |
| 2 Comptes de régularisation actifs | 496'790.63 | 382'976.05 |
| Prétention à l'égard de Suissimage (partie liée) | 496'790.63 | 382'976.05 |
| 3 Autres engagements à court terme | 1'044.00 | 191'198.68 |
| Créanciers collectifs | 0.00 | 150'850.00 |
| Engagement à l'égard de Suissimage (partie liée) | 1'044.00 | 40'348.68 |
| 4 Projets non-réalisés | 26'640.00 | 106'000.00 |
| Montants déjà alloués pour des projets qui n'ont pas été réalisés de manière inattendue et qui seront annulés durant l'année sous revue. | | |
| 5 Frais du Conseil de fondation | -43'016.65 | -101'076.60 |
| Jetons de présence du Conseil de fondation | -12'650.00 | -12'225.00 |
| Etude de dossiers | -21'550.00 | -75'720.00 |
| Frais du Conseil de fondation | -7'451.60 | -8'863.55 |
| Cotisations AVS / AC | -1'365.05 | -4'268.05 |
| Après les dépenses élevées consacrées à l'étude du dossier en 2024 (en particulier momentum), ce poste a de nouveau nettement diminué. | | |
| 6 Résultat financier | (19.15) | 3'023.85 |
| Produit d'intérêts | - | 3'043.70 |
| <i>Total produits financiers</i> | <hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> | <hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> |
| | - | 3'043.70 |
| Frais bancaires | -19.15 | -19.85 |
| <i>Total des charges financières</i> | <hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> | <hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> |
| | -19.15 | -19.85 |

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

4. Autres indications

Les plus importants sources de revenus

L'encouragement culturel en faveur des membres figure traditionnellement parmi les prestations d'une société de gestion de droits d'auteur. L'usage international veut que 10% des recettes nationales du Suissimage soient consacrés à la culture et à la prévoyance sociale.

Transactions avec des parties liées

Les produits réalisés avec la société fondatrice Suissimage, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles, figurent séparément dans les comptes annuels. La société fondatrice ne réclame aucune rémunération pour ses activités administratives. Les explications montrent clairement les créances et engagements encore ouverts au jour de clôture de l'exercice.

Indemnisation des organes

Les indemnités et frais versés aux membres du Conseil de fondation se basent sur les décisions du Conseil de fondation et sont mentionnés séparément dans le compte d'exploitation. De plus, ces frais sont détaillés dans le chiffre 3.5 de l'annexe aux comptes annuels.

Prestations reçues à titre gratuit

La société fondatrice Suissimage, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles, ne réclame aucune rémunération pour ses activités administratives.

Événements postérieurs à la date du bilan

Les comptes annuels ont été approuvés par le comité le 5 mars 2026. Depuis la date de clôture et jusqu'à cette date, aucun événement n'est survenu qui puisse affecter la pertinence des comptes annuels de manière significative.

5. Autres indications légales selon l'art. 959c CO

Il n'y a pas d'autres indications légales nécessaires.

RAPPORT DE PERFORMANCE

But de la Fondation culturelle Suissimage

La Fondation a pour objectif de soutenir la culture cinématographique au sens large; dans la mesure du possible, elle encourage en priorité et de manière ciblée un certain domaine de la création cinématographique et audiovisuelle suisse.

L'encouragement du cinéma peut se manifester sous une forme directe, par l'octroi de contributions ou de subventions remboursables ou non, ou indirecte, par la collaboration ou la participation à d'autres organisations ou personnes morales.

Parmi les domaines pouvant bénéficier de l'encouragement figurent l'aide à l'écriture et au développement, à la réalisation et à la production, à la promotion et à la distribution, à la relève et à la formation de même que toutes les autres formes imaginables d'encouragement à la culture cinématographique.

Prestations durant l'année sous revue

Durant l'exercice écoulé, la Fondation culturelle a poursuivi son programme principal d'aide automatique à la production et elle a soutenu 44 longs métrages pour un montant total de CHF 3 385 348 (y compris le montant réservé de CHF 150 000 pour les demandes non complètes). Les montants versés en 2025 de CHF 3 235 348 correspondent à 100% de 60% des honoraires (attestés) versés par les producteurs suisses aux auteur·trice·s suisses.

En 2025, la Commission culturelle Suissimage a soutenu quatre projets du concours Momentum pour un montant total de CHF 697 000. La moitié de ce montant a déjà été versée en 2025, l'autre moitié sera versée dès que la date de sortie en salle sera connue.

Dans le cadre du concours pour les films pour enfants, trois projets ont été sélectionnés et bénéficieront d'un soutien financier à hauteur de CHF 1 465 000. Les montants seront versés dès que le financement des projets sera assuré. C'est pourquoi le montant total figure dans les dettes à court terme.

Une part de la dotation annuelle est mise à disposition pour des aides ponctuelles dédiées à des projets présentant un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique et audiovisuelle suisse. Dans le cadre de cette quotité disponible, des subventions ont été allouées et versés en 2025 pour un total de CHF 232 500.

La Fondation culturelle Suissimage est en outre sociétaire du Fonds de production télévisuelle Sàrl à Berne, à qui elle verse une contribution chaque année.

Comme chaque année, des prix ont été attribués, conjointement avec le Fonds culturel de la SSA, à l'occasion de sept festivals, ce qui représente un montant de CHF 62 900 pour la Fondation culturelle.

Aussi, en collaboration avec la SSA, la Fondation culturelle Suissimage a réconduit le concours pour l'écriture de séries, qui a été soutenu par une contribution de CHF 100 000 durant l'année de référence.

Organes dirigeants de la Fondation

Les organes de la Fondation culturelle Suissimage se composent du Conseil de fondation, de la directrice et de l'organe de révision. Les membres du Conseil de fondation sont élu-e-s pour un mandat de quatre ans.

Conseil de fondation: Anne Delseth, programmatrice, Lausanne
Kaspar Kasics, réalisateur et producteur, Zurich
Stefanie Kuchler, distributrice, Zurich
David Rihs, producteur, Genève, aussi membre du Comité de Suissimage
Eva Vitija, scénariste et réalisatrice, Zurich

Directrice: Réjane Chassot, Estavayer-le-Lac

Organe de révision: PricewaterhouseCoopers SA, Berne

Liens avec des organisations liées

La Fondation culturelle est alimentée essentiellement par les attributions de la société coopérative de droits d'auteur Suissimage. En outre, les membres du Conseil de fondation sont élu-e-s par l'assemblée générale de Suissimage. L'un-e des membres du Conseil de fondation doit être simultanément membre du comité de Suissimage. Enfin, la majorité des bénéficiaires de la Fondation culturelle sont membres de la coopérative Suissimage. Pour toutes ces raisons, la Fondation est donc naturellement étroitement liée à la coopérative Suissimage.

Risques

La Fondation est alimentée presque exclusivement par les attributions de Suissimage, ce qui représente un certain risque. En vertu de l'art. 48, al. 2 LDA, Suissimage consacre 10% de ses redevances de droits d'auteur à la Fondation culturelle et à la Fondation de solidarité. La Fondation culturelle reçoit 9% jusqu'en 2025 (inclus) et la Fondation de solidarité 1%. Les fonds alloués chaque année à la Fondation culturelle sont affectés en permanence à l'encouragement d'initiatives dans le domaine de la culture cinématographique, conformément aux statuts. De ce fait, la Fondation n'a pour ainsi dire pas de capital et celui-ci n'augmente pas non plus. Si ces attributions annuelles devaient un jour ne plus être assurées cela remettrait en question l'activité de la Fondation.

Etant donné que les fonds sont investis en permanence dans l'encouragement du cinéma et que, par conséquent, il n'y a pas de véritable capital de fondation, il n'y a pas non plus de risque de perte de valeur liée au placement de ce capital.



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de la fondation culturelle Suissimage, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de fondation culturelle Suissimage pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont pas soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC, à la loi suisse et à l'acte de fondation incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'association contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

PricewaterhouseCoopers AG

Johann Sommer
Expert-réviser agréé
Réviseur responsable

Suzana Dušej

Bern, le 5 mars 2026

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe)

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, 3011 Bern
+41 58 792 75 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.